



COVID-19

23 mars 2020

# COMMUNIQUÉ OFFICIEL

## Fermeture bâtiments publics communaux

Suite à l'annonce des mesures nationales concernant la pandémie de Coronavirus et dans l'objectif principal de préserver la santé de tous en évitant les regroupements de personnes, la Mairie de Chazelles-sur-Lyon décide à partir du 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre de fermer l'accès aux bâtiments publics communaux, équipements sportifs, parcs et jardins extérieurs.

Selon décision gouvernementale, les établissements scolaires publics et privés (hors accueil dérogatoire exclusivement réservé aux enfants des personnels soignants réquisitionnés pour les mesures sanitaires essentielles), les services périscolaires et cantines, la médiathèque, l'espace France Services et l'Office de Tourisme seront également fermés à compter du lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre.

La déchetterie sera fermée à partir du 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil physique de la Mairie est fermé. L'accueil téléphonique est maintenu du lundi au vendredi de 9h à 12h uniquement pour les demandes d'extrême urgence en matière d'état civil et d'assistance aux personnes vulnérables.

Les mesures prises aujourd'hui seront réactualisées au fur et à mesure des directives nationales, nous vous tiendrons régulièrement informés.

**Ces mesures préventives sont mises en place dans le but de préserver la santé de chacun. Nous comptons sur la diligence et le civisme de tous pour appliquer et faire respecter l'ensemble des consignes qui font l'objet de l'arrêté de police du Maire N° PM-050-2020 du 16 mars 2020.**

Bien entendu, la Mairie reste à votre disposition pour toutes suggestions ou questions.

### LA SANTÉ PUBLIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Pierre Véricel, Maire